



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 53/14
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de CHF 165'000.-- TTC
en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire
provisoire des Fossés et de la création d'une zone de
verdure**

Dominique-Ella CHRISTIN, Municipale
Cyrille PERRET, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le préavis qui vous est présenté aujourd'hui fait suite à la votation du Conseil communal qui a accordé, lors de sa séance du 28 mai 2013, un crédit de CHF 9'250'000.-- pour la réalisation d'une école enfantine de 6 classes et d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) aux Morettes dans le cadre du préavis N° 38/13.

En effet, cette nouvelle école enfantine accueillera dès la rentrée scolaire 2015 les élèves de l'école enfantine (années 1P et 2P) âgés de 4 à 6 ans, qui occupent actuellement les quatre classes du pavillon scolaire provisoire "Les Fossés". Ce bâtiment ne sera donc plus affecté à l'accueil d'écoliers dès la rentrée 2015.

Conformément à la planification globale du projet, le présent préavis a donc pour objet la demande d'un crédit destiné à la démolition de ce bâtiment et à la création d'une zone de verdure et de jeux en lieu et place de celui-ci.

2. Contexte global du projet

Le bureau d'architecture Pierre-Alain DUPRAZ, à Genève, a mené l'étude globale qui a permis d'établir les coûts de l'ensemble du projet. Celle-ci a englobé la réalisation de l'école/UAPE actuellement en construction, l'aménagement d'équipements sportifs scolaires et l'extension du parking existant, qui font ensemble l'objet d'un préavis séparé, ainsi que la démolition du pavillon scolaire provisoire et la création d'une zone de verdure et de jeux. Cette planification globale du projet a été présentée dans le crédit d'étude en février 2012 (voir annexe 1).

Un dossier d'enquête unique concernant l'aménagement d'équipements sportifs scolaires, l'extension du parking existant, la démolition du pavillon scolaire provisoire et la création d'une zone de verdure a été constitué. La mise à l'enquête a eu lieu du 30 novembre 2012 au 3 janvier 2013. Elle a fait l'objet de 13 oppositions qui ont été levées par la Municipalité. Un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a été retiré par son initiant avant le début des procédures. Ce dossier a, par ailleurs, reçu l'aval des services cantonaux concernés.

3. Démolition du pavillon scolaire provisoire

La Municipalité a procédé à une analyse complète des possibilités qui se présentaient pour le bâtiment scolaire provisoire des Fossés, vu qu'il ne serait plus affecté à l'accueil des écoliers. Elle a décidé de ne pas maintenir le bâtiment pour les raisons suivantes.

Affectation actuelle non conforme

Le pavillon scolaire provisoire "Les Fossés" a été construit en 1972 et, comme son nom l'indique, lorsqu'il a été édifié, il avait une nature temporaire. Il est situé dans la zone du Plan Partiel d'Affectation (PPA) Les Morettes. Le règlement du plan de quartier indique que le bâtiment est implanté en zone de verdure, soit une zone inconstructible.

Vétusté du bâtiment

Le bâtiment montre des signes évidents de vétusté et ne correspond plus aux normes et directives actuelles en vigueur, notamment en matière de sécurité incendie. Un désamiantage serait également nécessaire. Ainsi, des montants conséquents devraient être investis pour le conserver, que celui-ci reste un bâtiment avec une affectation scolaire ou que l'on y intègre un nouveau programme.

4. Aménagements paysagers et création d'un espace de jeux

La démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés laissera place à un espace aménagé par des plantations et des jeux pour enfants. Après l'agrandissement de la surface du parking des Fossés, les jeux pour enfants existants, situés entre le parking des Fossés et la route de Bénex, seront récupérés et déplacés sur la zone de l'ancienne école des Fossés. Un sol souple est prévu pour sécuriser ce nouveau terrain de jeux. Un massif arbustif avec des plantations d'érables champêtres et de charmes communs est prévu d'être planté en limite avec la parcelle privée No 245, complétant l'aménagement extérieur laissé libre par la démolition de l'école (Voir annexes 2, 3 et 4).

5. Coûts

Les frais du crédit d'étude de CHF 895'000.-- (honoraires architectes, ingénieurs, et paysagiste jusqu'à la phase SIA (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes) appels d'offres / adjudication) utilisés pour le projet global, incluant les trois projets liés, ont été approuvés dans le cadre du préavis No 8/12 et ont permis de présenter ce préavis soumissions rentrées.

Coûts pour la démolition et la création d'une zone de verdure	
CFC Désignation	Coût TTC CHF
0 - Terrain (frais administratifs, émoluments, etc.)	2'500.--
1 - Travaux (désaffectation et démontage bâtiment)	82'000.--
2 - Honoraires architectes	11'500.--
4 - Aménagements extérieurs	55'000.--
Total CFC 0 à 4	151'000.--
Divers et imprévus	9'500.--
5 - Frais secondaires	4'500.--
Total général CFC 0 à 5 (hausses légales non comprises)	165'000.--

Le détail des offres par code des frais de construction (CFC) est à la disposition de la Commission ad hoc. La commission aura également à disposition une étude de faisabilité ayant fait une estimation sommaire des coûts de travaux de deux variantes de rénovation du bâtiment.

6. Calendrier projeté

Un planning résumant les étapes principales de la réalisation des différentes parties d'ouvrages est présenté en annexe 5. A noter que le délai de déménagement des classes d'école du pavillon provisoire est fixé pour la rentrée scolaire 2015, et que, par conséquent, les travaux de démolition n'auront pas lieu avant l'automne 2015.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 53/14 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 165'000.-- en vue de travaux de démolition du pavillon des Fossés et de la création d'une zone de verdure,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 53/14 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 165'000.-- en vue de travaux de démolition du pavillon des Fossés et de la création d'une zone de verdure,
2. d'accorder un crédit de CHF 165'000.-- TTC, pour la réalisation des aménagements en question,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de CHF 16'500.-- par année, au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mars 2014, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-Syndic

Le Secrétaire

Cyrille Perret

Daniel Kistler

- Annexes :
- Schéma de répartition des coûts du projet global
 - Plan de zone de l'empreinte du bâtiment à démolir et zone de création d'un aménagement paysager
 - Plan d'implantation des aménagements paysagers et du nouveau terrain de jeux en lieu et place du bâtiment des Fossés
 - Esquisse de la zone de verdure et des jeux replacés
 - Planning des préavis communaux et réalisations des parties d'ouvrages